

PETER MANDELSON

MEMBRE DE LA COMMISSION EUROPEENNE

LOUIS MICHEL

MEMBRE DE LA COMMISSION EUROPEENNE

Bruxelles, 11 Octobre 2007

CAB24/07/PM/PTH/ms D(07)1292

Président Dr Mohammed Ibn Chambas
Commission de la CEDEAO

Président Soumaïla Cissé
Commission de l'UEMOA

Chers Co-Présidents,

Nous vous remercions de votre lettre du 5 octobre sur les négociations d'un Accord de Partenariat Economique (APE) entre la CE et l'Afrique de l'Ouest et sur les résultats du Comité Ministériel de Suivi (CMS) des APE du 5 octobre à Abidjan.

Nous prenons note de votre souhait de conclure un APE et de votre position qu'il n'est pas possible de le faire avant fin 2007. Nous prenons également note de votre suggestion que la CE demande une nouvelle dérogation OMC pour maintenir un régime préférentiel commercial transitoire de Cotonou après le 1^{er} janvier 2008. Comme vous le savez, pour les raisons mentionnées dans nos correspondances précédentes et dans nos discussions directes, c'est un résultat que nous avons fortement souhaité éviter. C'est donc avec regret et préoccupation que nous avons pris connaissance de ce résultat de votre réunion d'Abidjan.

Comme vous le savez, les préférences commerciales actuelles de Cotonou sont incompatibles avec notre engagement commun pris à l'OMC de nous assurer que les systèmes de préférence de l'UE ne discriminent pas de façon injustifiable les pays en voie de développement les uns vis-à-vis des autres. C'est la raison pour laquelle nous avons convenu dans l'Accord de Cotonou d'une date légale explicite d'expiration de ces préférences au 31 décembre 2007. C'est sur cette base que les autres membres de l'OMC nous avaient accordé une dérogation permettant de prolonger les préférences jusqu'à cette date, le temps de négocier un nouveau régime commercial compatible OMC, les APE.

Ceci a deux implications. Premièrement, à partir du 1^{er} janvier 2008, nous ne disposerons plus de base juridique pour continuer à appliquer les préférences de Cotonou qui expirent le 31 décembre 2007. Deuxièmement, nous avons maintenant atteint le bout du chemin et demander une nouvelle dérogation nuirait à notre crédibilité internationale. Nous avons eu sept ans pour conclure les négociations APE. Les discriminations dérivant des préférences de Cotonou sont réelles et significatives. D'autres pays en voie de développement qui s'opposent aux privilèges des ACP sur les marchés de la CE n'hésiteront pas à s'opposer à l'extension des préférences – ces préférences sont d'ailleurs déjà attaquées à l'OMC dans les panels bananes et risquent d'être jugées illégales dès janvier ou avril 2008. Pour ces raisons, comme nous l'avons expliqué à plusieurs reprises, toute demande de nouvelle dérogation OMC est une voie qui ne peut être poursuivie. La CE ne peut maintenir illégalement un régime auquel nous avons conjointement promis il y a sept ans de mettre un terme.

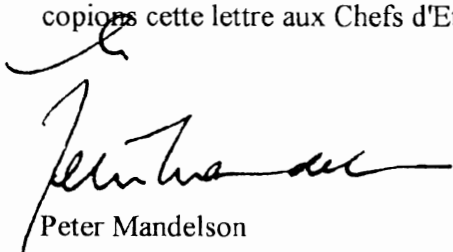
Nous vous demandons donc de réexaminer l'approche en deux étapes exposée dans notre lettre précédente. Pour éviter une perturbation du commerce après le 1^{er} janvier, nous devons nous accorder

dans les semaines à venir sur un accord international contraignant, contenant au minimum une offre d'accès au marché pour les biens, et qui puisse être en place au 1^{er} janvier 2008. Ce serait un accord d'étape vers un APE complet, sur lequel les négociations continueraient en 2008. Si cela ne peut être réalisé, l'option automatique par défaut est d'appliquer le Système des Préférences Généralisées (SPG) à partir du 1^{er} janvier 2008. Pour les PMAs, cela signifie les préférences Tout Sauf les Armes. Pour les non-PMAs, cela signifie le SPG standard, qui est considérablement moins généreux pour certains produits importants.

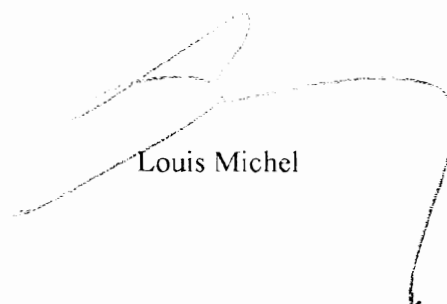
En termes de calendrier, nous acceptons votre offre de réunion techniques et des Hauts Fonctionnaires les 17 et 18 octobre à Bruxelles. Mais à ces réunions doivent s'ajouter 4 à 5 jours additionnels de réunions au niveau technique à Bruxelles, immédiatement avant au après ces dates, pour effectuer un travail détaillé sur l'accès au marché. A la suite de ces réunions, nous proposons de nous rencontrer au niveau des Négociateurs en chefs le 30 octobre à Bruxelles. Comme nous l'avons clairement dit auparavant, étant donné le temps nécessaire pour valider au niveau intracommunautaire les règlements nécessaires une fois que nous parviendrons à un accord, une réunion le 29 novembre serait beaucoup trop tardive pour assurer un accès au marché au 1^{er} janvier 2008.

Nous sommes convaincus qu'il est possible pour l'Afrique de l'Ouest de construire une offre d'accès au marché pro-développement et compatible OMC dans le temps qui nous reste. Notre commerce est complémentaire et l'Afrique de l'Ouest peut continuer à protéger une grande proportion de sa production existante. Nous exportons essentiellement des produits industriels vers l'Afrique de l'Ouest tels que des véhicules ou des machines. La libéralisation de ces produits peut aider à réduire la pauvreté en améliorant la compétitivité de vos économies et nous aidera à remplir les critères de l'OMC en termes de couverture. Par ailleurs, vos produits sensibles agricoles, de la pêche et industriels, qui représentent une petite part de nos exportations, peuvent être exclus de la libéralisation ou libéralisés sur des périodes longues. Nous savons que les périodes transitionnelles de libéralisation peuvent présenter des défis à gérer. Nous devons faire face à ces défis ensemble ; c'est pourquoi la libéralisation sera accompagnée d'un paquet développement que nous avons convenu de définir ensemble en février lors de notre réunion Ministérielle. Ce paquet (couvrant des programmes pour augmenter la compétitivité, le calcul de tout impact fiscal net, le soutien à la mise en œuvre des règles commerciales dans le cadre de l'APE, et un fonds régional) a déjà été défini au niveau technique et est prêt pour approbation au niveau des négociateurs en chef. L'accord sur ce paquet peut être capturé aussi bien dans le texte de l'APE que dans le programme indicatif régional du 10^{ème} FED que nous signerons ensemble.

Nous restons fermement engagés pour le développement durable de l'Afrique de l'Ouest et pour la négociation d'un APE équilibré et ambitieux qui serve les intérêts des économies de l'Afrique de l'Ouest. Nous restons également convaincus qu'il est possible de négocier un APE bien conçu et de sauvegarder les intérêts commerciaux de tous les pays de votre région au 1^{er} janvier 2008. Nous copions cette lettre aux Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'Afrique de l'Ouest.



Peter Mandelson



Louis Michel

Copies: Chefs d'Etat et de Gouvernement
Commissaires au Commerce des Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA
Ministres du Commerce et des Finances ouest-africains